



## **Un redressement social de 129 mDT pour une banque déficitaire de 3 MDT, jusqu'à juin 2019. La BTE demande rééchelonnement !**

Selon ses commissaires aux comptes, le bilan des états financiers du 1<sup>er</sup> semestre 2019, fait paraître des capitaux propres positifs de 128,018 MDT, y compris un RN de 3,077 DT. En effet, en face de 50,6 MDT en produits d'exploitation (en hausse de 6 MDT) et des charges de 27,1 MDT (en hausse de plus de 4 MDT), le PNB de la BTE s'établissait à 23,4 MDT et était en hausse de 2 MDT. Fortement impacté par les 8,8 MDT en «dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif», les 12,5 MDT en frais du personnel et les 4,4 MDT en charges générales d'exploitation, le bilan du 1<sup>er</sup> semestre était déjà déficitaire de 3 MDT. Le déficit intermédiaire de cette petite banque s'enfonçait ainsi de presque un million DT.

Par ailleurs, et selon les CC, «en date du 13/02/2019, la BTE a reçu de la CNSS conformément aux dispositions des Art. 16, 47 et 96 de la Loi n°60-30 du 14/12/1960, une notification pour le démarrage d'une procédure de contrôle sur place portant sur la vérification de la conformité des déclarations salariales effectuées à la CNSS et leur comptabilisation sur les livres de la banque pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2018. La CNSS a notifié à la banque le 17/05/2019 les résultats dégagés suite à cette mission. Ainsi la CNSS réclame auprès de la BTE le règlement d'une cotisation complémentaire totalisant la somme de 484.640,271dt outre les pénalités de retard. Cette notification a fait l'objet d'une réponse motivée par la Banque datée du 24/05/2019 rejetant certains éléments soulevés par la CNSS. Suite à cette opposition et après concertation, la CNSS a révisé le montant réclamé à 428.992,789dt conformément à sa notification du 14/06/2019. Ainsi, la BTE a procédé en date du 11/07/2019 au règlement immédiat de 128.992,789dt et a demandé l'échelonnement du reliquat à savoir 300 mDT sur six mois à partir du mois d'Août 2019».

**Source : African Manager**